



Commune
des Monts d'Or
Métropole de Lyon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 17 MARS 2022

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 27
- présents : 20
- procurations : 7
- absents : 0
- ayant pris part au vote : 27

Étaient présents :

M. Max VINCENT, Mme Béatrice REBOTIER, M. Dominique PELLA, Mme Arlette BERNARD, M. François GAY, Mme Florence DURANTET, M. Grégory DONABEDIAN, Mme Fabienne GUENEAU, Mme Brigitte CAYROL, M. Pierre GERVAIS, M. Antonio MARQUES, Mme Christine GODARD, Mme Valérie LEMOINE, Mme Françoise WATRELOT, Mme Lola SALIPUR, M. Raphaël GUYONNET, M. Arthur NIGHOGHOSSIAN, M. Eric MAZOYER, M. Augustin NEYRAND, me Corinne PREVE.

Date de la convocation : 09/03/2022

Certifiée exécutoire par :

Transmission en préfecture le :
22/03/2022

Affichage municipal le : 22/03/2022

Absents représenté(s) :	Par :
M. Régis MATHIEU	M. Max VINCENT
M. Pascal FREYDIER	M. François GAY
Mme Cécile CAZIN-DESPRAS	M. Grégory DONABEDIAN
M. Antoine CORRON	M. Dominique PELLA
Mme Nathalie DREVON	M. Eric MAZOYER
Mme Carole VENET	M. Augustin NEYRAND
M. Marvin FRANCO	Mme Béatrice REBOTIER

Étaient absents : AUCUN

Secrétaire de Séance élu : M. Arthur NIGHOGHOSSIAN

Délibération du conseil municipal n°2022-03-01

**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE**

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2022.

La commune ayant franchi le seuil des 3500 habitants, le débat d'orientation budgétaire constitue une formalité substantielle de la procédure budgétaire qui précède l'examen du budget primitif 2022. Ce débat permet de faire le bilan des années passées et d'éclairer les prévisions et les choix financiers de la Commune sur l'exercice à venir. Il a lieu en conseil municipal et fait l'objet d'une délibération.

Le Maire rappelle aux conseillers le contexte financier particulièrement contraint dans lequel se trouvent les collectivités aujourd'hui. Afin de réduire le déficit public, l'Etat opère une réduction drastique de ses dotations et la commune de Limonest ne touche plus de DGF depuis 2017. L'effort exceptionnel demandé à la commune de Limonest concerne également le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales. La commune doit donc trouver seule les ressources pour le financement du service public local pour les Limonais.

Afin de donner une vue globale du budget aux élus, M. le Maire explique la provenance et l'utilisation des ressources communales (fonctionnement et investissement) et donne des éléments détaillés

concernant la fiscalité directe locale, les dépenses de personnel, la dette de la commune, et les grands équilibres budgétaires pour 2021.

M. le Maire propose au conseil de valider les orientations suivantes :

- un budget de fonctionnement qui permet de faire face aux besoins des Limonais notamment pour l'accueil de la population et qui prend en compte la forte inflation sur les dépenses énergétiques.
- pas d'augmentation des taux de fiscalité communale
- une dette maîtrisée et totalement sécurisée,
- des dépenses d'investissement très largement autofinancées, dont le projet phare de la Maison des familles et un programme annuel d'investissement construit autour de 5 priorités :
 - Préservation et valorisation du patrimoine naturel
 - Maintenance de notre patrimoine générateur de revenus
 - Facilitation du stationnement et maintenance de la voirie
 - Vidéoprotection
 - Soutien à l'enseignement et à la culture
 - Renouvellement des équipements techniques obsolètes

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, chaque membre de l'assemblée ayant pu s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler une opinion

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 1111-2 et L. 2312-1,

DELIBERE

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté et commenté par M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue [23 voix POUR et 4 CONTRE (Eric MAZOYER, Augustin NEYRAND, Nathalie DREVON, Carole VENET)] :

- PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2022
- APPROUVE le rapport d'orientation budgétaire 2022 du budget principal et du budget annexe « Conservatoire Municipal »

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Suivent au registre les signatures des membres présents.
Copie certifiée conforme,
A Limonest, le 22/03/2022*

Max VINCENT
Maire de Limonest

The image shows a blue ink signature of Max Vincent written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LIMONEST' at the top and '69760 RHONE' at the bottom, with a central emblem depicting a landscape with a building and a tree.